

# COMMUNE DE FREBUANS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

Le treize février deux mil vingt à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Pauline JOUFFROY.  
Mrs Yves GERAY, Julien MARICHY, David NICOLAS, Michel PERNET, Eric VUILLET.

Etaient également présents : Catherine CLERC, Mehdi TABOUI

Absente excusée : Lucette DOUSSOT (pouvoir à Joceline BROISSIAT)

Absent : Eric BIGORNE

Secrétaire de séance : Julien MARICHY

### **1 - Approbation du compte administratif 2019 (Délibérations n°01/2020)**

Présenté par Madame Joceline BROISSIAT, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 qui est résumé comme suit :

- Résultat cumulé de la section fonctionnement : 103 319.84 €
- Résultat cumulé de la section investissement : - 11 227.25 €
- Reste à réaliser : 0 €

Soit un excédent global de clôture au 31/12/2019 de 92 092.59 €

Madame le Maire doit quitter la salle au moment du vote.

### **2- Approbation du compte de gestion 2019 établi par le Trésorier Principal (Délibérations n° 02/2020)**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion dressé par Monsieur Alain SCHMITT, Trésorier Principal.

### **3 - Affectation des résultats 2019 (Délibérations n°03/2020)**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 103 319.84 € et le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 11 227.25 €.

Le résultat cumulé à reporter sur la section de fonctionnement sera donc de 92 092.59 €.

### **4- SICOPAL (Délibérations n°04/2020, 05/2020,06/2020)**

Le SICOPAL (Syndicat InterCommunal Pour l'Agglomération Lédonienne) a été créé par arrêté préfectoral en date du 22 mars 1991.

Aujourd'hui, le SICOPAL est constitué de 50 membres dont 4 Communautés de Communes. Il a pour objet le transport et la livraison de repas fournis par la Cuisine Centrale aux écoles, maisons de retraites, foyers logements et personnes âgées. Il assure également l'installation et le suivi de téléalarmes au domicile des personnes âgées qui en font la demande. Or, le SICOPAL n'offre plus de garanties suffisantes du fait des difficultés financières rencontrées lors de ses derniers exercices. En conséquence, il est proposé à chaque adhérent de prendre trois délibérations qui consistent à :

- Adresser une demande motivée de dissolution du SICOPAL à Monsieur le Préfet,
- Demander l'adhésion de la Commune, dans les mêmes conditions que celles appliquées actuellement par le SICOPAL, au SMO (Syndicat Mixte Ouvert) de la Cuisine Centrale,
- Autoriser le comptable à transférer directement la comptabilité du SICOPAL au SMO pour la Gestion de la Cuisine Centrale.

Le Conseil Municipal valide ces trois délibérations.

#### **5- Instauration d'un service minimum à l'école. Modification de la délibération 12/2009. (Délibérations n°07/2020)**

Depuis 2018, un service minimum d'accueil (SMA) est mis en place par les communes en cas de grève des enseignants et/ou du personnel de l'école.

A partir de cette date la Commune de Frébuans a créé un poste de vacataire et recruté une personne pour intervenir à la demande du Maire, jusqu'à son départ du village en 2014.

Malgré les annonces qui ont été publiées après, la Commune n'a pas pu la remplacer.

Confrontés à un cas particulier lors des grèves de janvier, les Elus de Trenal et de Frébuans se sont rencontrés et ont décidé d'un commun accord de relancer la recherche en modifiant la rémunération de cet emploi.

Compte tenu de l'indemnité de compensation versée à la Commune par l'Etat via l'Inspection Académique qui est de 200€ environ chaque fois qu'un SMA est mis en place, le Conseil Municipal après consultation sur le montant de la rémunération à la vacation décide un tarif horaire de 30.00 € brut.

#### **6- Installation d'un cirque. Branchement électrique provisoire. Répercussion de la dépense sur la coopérative scolaire de Frébuans. (Délibérations n°08/2020)**

Dans le cadre des projets pédagogiques, le cirque de Crotenay « Va et Vient » sera installé sur le terrain communal situé route de la Grand'Mare. Un branchement électrique est nécessaire. Il appartient à la Commune d'effectuer la demande auprès d'ENEDIS sachant que le coût de la prestation sera répercuté sur la coopérative scolaire de Frébuans.

#### **7- Affouage 2019/2020 - Tarifs - Complément. (Délibérations n°09/2020)**

Suite au nettoyage de la première coupe sur la parcelle n°16 située « Au Goûtet », le Conseil Municipal décide de réserver aux six affouagistes ayant participé aux travaux le lot de chênes rouges. Le cubage a été fixé à 35 stères. La Commission de la Forêt réunie le 22/01/2020 propose au Conseil Municipal de fixer le prix du stère de bois à 5.00 €, conformément à la délibération n°14/19. Le Conseil Municipal valide cette proposition de prix (Abstention de M. Eric VUILLET).

#### **8- Etude de devis**

- ONF : Travaux sylvicoles 2020 : l'ONF propose des actions à mener sur les parcelles 10r, 9r et 16j, 16r pour un montant de 4 539.85 € TTC. La Commission de la Forêt réunie le 22/01/2020 a émis un avis défavorable. Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission de la Forêt.

• Cimetière – Reprise de concessions : La procédure arrivant à échéance, il convient de réaliser la dépose de huit monuments. Une consultation a été lancée auprès de deux entreprises :

- Pompes Funèbres GALETTI : 1 810.00 € TTC
- SARL Jura-Maçonnerie : 1 920.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SARL Jura-Maçonnerie, qui est plus chère, mais tient compte de sa localisation sur Frébuans.

• Curage de fossés sur la zone artisanale

L'Entreprise TKG propose de réaliser le curage des fossés situés le long de la zone artisanale pour un montant de 4 200.00 € TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir cette offre qui lui semble trop onéreuse.

## **9 - Point sur les travaux :**

• Travaux d'assainissement rue Désiré Barodet :

Le Service Assainissement d'ECLA a inscrit à son programme de travaux 2020 la pose d'un réseau public d'assainissement séparatif et le renouvellement d'une partie du réseau existant en collecteur des eaux pluviales. Une réunion publique sera organisée avant le commencement des travaux. Une lettre a été adressée à tous les riverains concernés leur demandant de prendre contact avec un Technicien d'ECLA ayant en charge l'identification des différentes sorties des eaux usées et des eaux pluviales de leur habitation. En ce qui concerne la Commune, la réunion est prévue le 14 février 2020 à 09h45.

## **10 - Informations et questions diverses :**

- Le Syndicat des Eaux du Revermont (SIER) est transféré à ECLA qui a récupéré la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le cadre de la loi NOTRE. Une convergence tarifaire sera recherchée à terme afin de respecter le principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public.
- Planning des permanences pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.  
Le planning des permanences est fixé au cours de la séance du Conseil Municipal.
- Règlement du Cimetière : La Commission « Cimetière » s'est réunie le 30 janvier 2020 afin de réviser et de compléter le règlement du cimetière communal. Celui-ci peut être consulté en mairie et sera affiché sur le panneau réservé à cet effet au cimetière.

## **COMPTE-RENDU DES REUNIONS :**

- Le 22/01/2020 : ECLA – Bureau Elargi

## **REUNIONS A VENIR :**

- Le 29/01/2020 : ECLA – Conseil Communautaire
- Le 03/02/2020 : ECLA – Commission Affaires Culturelles et Communication
- Le 18/02/2020 : SICTOM – Comité Syndical
- Le 18/02/2020 : SICOPAL – Comité Syndical
- Le 20/02/2020 : ECLA – Assemblée Générale OIS (Office Intercommunal des Sports)
- Le 27/02/2020 : ECLA – Bureau Elargi

- Le 05/03/2020 : ECLA – Conseil Communautaire

### **URBANISME - DOSSIERS EN COURS :**

- DP 01/2020 : Dossier déposé le 30/01/2020 par Madame Christelle PICAUD pour la modification d'ouvertures de sa maison d'habitation, située sur la parcelle cadastrée AA 174, sise 102, rue Prosper Sordet.
- DP 02/2020 : Dossier déposé le 04/02/2020 par Madame Danielle OLAIZOLA pour le changement des fenêtres et volets de sa maison d'habitation, située sur la parcelle cadastrée ZB 84, sise 2, rue du Commandant Foucaud.
- CUb 01/2020 : Dossier déposé le 22/01/2020 par Monsieur DOUSSOT Daniel sur la parcelle AB 14, située chemin de la Vouivre.

### **URBANISME - DOSSIERS NOTIFIES :**

- Transfert du PC 19/2019 de la SAS Julien FERRIER Transports à la SCI « Les 3 FER » : Arrêté de non-opposition en date du 22/01/2020 du dossier déposé le 28/11/2019 par la SCI « Les 3 FER » pour la réalisation d'un entrepôt pour le stationnement de véhicules Poids Lourds situé sur la parcelle cadastrée ZA 92, sise 230, rue de la Grand'Mare.

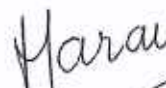
**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 09 MARS 2020 à 20H00.**

Le Secrétaire



Julien MARICHY

Le Maire,



Paulette MARANO

